



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février, à 17 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Convocation : 20/02/2025

Étaient présents : Mmes ANDRIEU. CHANUSSOT. CORBIERE Mrs BERMOND. BLANQUET. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. SOULE. VERNHES.

Procuration : 0

Absent excusé : M BRAHMI.

M Michel D'HOSTINGUE a été élu secrétaire de séance et remplacé par M Patrick BLANQUET à la suite du départ de M le Maire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit.

Approbation projet futur mairie et plan de financement

Les discussions commencent à propos de la création d'une baie vitrée.

M le Maire n'est pas d'accord pour la création de cette dernière au vu des différentes responsabilités que cela engage car il trouve qu'il y a trop de danger à faire cette ouverture.

Les différents conseillers insistent car cela créerait un plus pour la future mairie.

La discussion s'envenime. M le Maire quitte la salle du conseil municipal à 18 h 55.

M le Maire est parti à la suite du désaccord sur le projet de la future mairie car il refuse la création d'une baie vitrée dans la nouvelle salle du conseil municipal.

Sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, qui cède sa place de secrétaire de séance à Patrick BLANQUET, le conseil municipal fait réserve de ses droits et s'autorise à saisir les autorités administratives compétentes pour que ses décisions soient exécutées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que la baie vitrée soit rajoutée sur le permis de construire déjà déposé et va demander à rencontrer l'architecte pour réviser ce dernier.

Fin de la réunion à 20 h 00.

Le secrétaire de séance
Patrick BLANQUET

Le Maire
Gilbert VERNHES

